



PÉTITION – MUTATIONS BLOQUÉES : LE DROIT À LA MOBILITÉ DOIT ÊTRE RESPECTÉ

Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux,

Avec moins de 3 000 demandes satisfaites au niveau national, les résultats du mouvement interdépartemental 2026 confirment une nouvelle fois une réalité devenue inacceptable : des milliers de professeurs des écoles se voient empêchés de rejoindre le département souhaité, malgré des années d'attente et des situations personnelles souvent urgentes.

La situation est particulièrement alarmante dans l'Académie de Bordeaux. À l'échelle académique, seules 5 % des demandes d'entrées sont satisfaites. Ce taux chute à 1,73 % dans les Landes et à 0,80 % dans les Pyrénées-Atlantiques, avec seulement six entrées autorisées et un barème minimal de 1 407 points, anéantissant tout espoir de mutation pour la grande majorité des collègues concernés.

Cette politique de blocage est d'autant plus incompréhensible que, dans ces mêmes départements, de nombreuses classes sont quotidiennement sans enseignant. Alors que les besoins sont réels et visibles sur le terrain, des professeurs sont maintenus dans des départements où ils n'ont plus ou jamais eu d'attaches, privés de toute perspective de mobilité.

Chaque refus supplémentaire aggrave les situations personnelles et a des conséquences lourdes sur la vie familiale, la santé et les finances. Dans un contexte de hausse continue du coût du logement et du carburant, les affectations éloignées imposent des trajets quotidiens excessifs, parfois un double logement, et plongent de nombreux collègues dans une précarité durable.

L'absence totale de visibilité sur la durée d'attente pour obtenir satisfaction rend cette situation profondément anxiogène et insupportable. Nombre de non mutés ont fini par démissionner, ce qui ne fait qu'aggraver la pénurie d'enseignants dans les départements déjà déficitaires, où les concours peinent désormais à attirer des candidats.

Qu'il s'agisse de collègues proches aidants, séparés de leur conjoint, éloignés de leurs enfants, de leur famille ou de leurs proches, ils subissent tous les conséquences d'une gestion maltraitante : douleurs chroniques, stress intense, conditions de travail dégradées, épuisement professionnel croissant, accidents de trajet liés à des déplacements contraints.

Le service public employeur se doit de respecter ses agents. Le droit à la mutation ne peut devenir un privilège. Les personnels ne peuvent être traités comme de simples variables d'ajustement et de devenir les oubliés des mutations.

Alors que la phase des INEAT/EXEAT est ouverte, nous, signataires de ce courrier, vous demandons solennellement, Monsieur le Recteur, de rétablir l'équité en :

- Autorisant un nombre significatif d'INEAT dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ;
- Autorisant des EXEAT dans l'ensemble des départements de l'académie ;
- Garantissant qu'au terme de trois demandes renouvelées, l'EXEAT/INEAT soit accordé de droit.

Les signataires

Prénom Nom	Commune et fonction	signature

